



# La prise en compte de l'Energie par le Grand Lyon

Les collectivités locales face à la transition  
énergétique  
INET- STRASBOURG

# L'Énergie: la nécessité d'une intervention publique?

- **Un bien de nature essentielle**, à l'instar de l'eau
- **Une augmentation continue de la consommation d'énergie**  
Les améliorations technologiques sont rattrapées par les modes de vie
- **Une augmentation inexorable des prix de l'énergie**  
Pic de Hubbert prévu avant 2020; raréfaction et spéculation
- **Ouverture progressive du marché de l'Énergie**, exigée par l'Europe.  
Mise en place progressive 2000-2004- 2007 et 2010.  
S'est traduite par :
  - **Transformation dès 2004 d'EDF GDF**  
Nature et missions de l'entreprise  
Séparation progressive production d'énergie, transport, gestion réseaux
  - **Dérégulation des tarifs**  
Tarifs Français < 25% prix électricité européen : rente nucléaire
  - **Loi NOME du 25 novembre 2010**  
Obligation pour EDF de vendre 25% production nucléaire à ses concurrents
- **Précarité énergétique en augmentation**  
Dépenses pour besoins énergétiques de base : >10% du budget ménage,  
13% des ménages concernés en France, soit 3 400 000.

# Des limites à l'action du Grand Lyon

- **Une lisibilité relative des actions réalisées ou initiées**

- L'Énergie, abordée depuis longtemps mais traitée de manière fragmentée
- Un engagement à l'échelle du territoire, mais des interventions sous forme d'information, d'incitation.

- **L'absence de compétences juridiques en matière d'Énergie**

- Pas de compétence de soutien à la maîtrise de la demande en énergie
- Pas de compétence réseau de chaleur
- Aucune gestion de concession d'électricité et de gaz : Cf. smart grids

- **Des objectifs exigeants d'ici 2020**

Ceux du Plan Climat Territorial et du Grenelle de l'Environnement.

- Les 3x20% :
- diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre
  - réduction de 20% de la consommation énergétique
  - part des énergies renouvelables portée à 20% et 23% de l'électricité produite.

- **Des perspectives de rationalisation**

- Recomposition des syndicats d'énergie vers une départementalisation.
- Réforme des collectivités territoriales : 16 décembre 2010



# Un contexte en pleine évolution et de nouvelles opportunités

D'un **Plan Climat Territorial** (2007) à un **Plan Energie Climat** , rendu obligatoire par Grenelle 2 (2010)

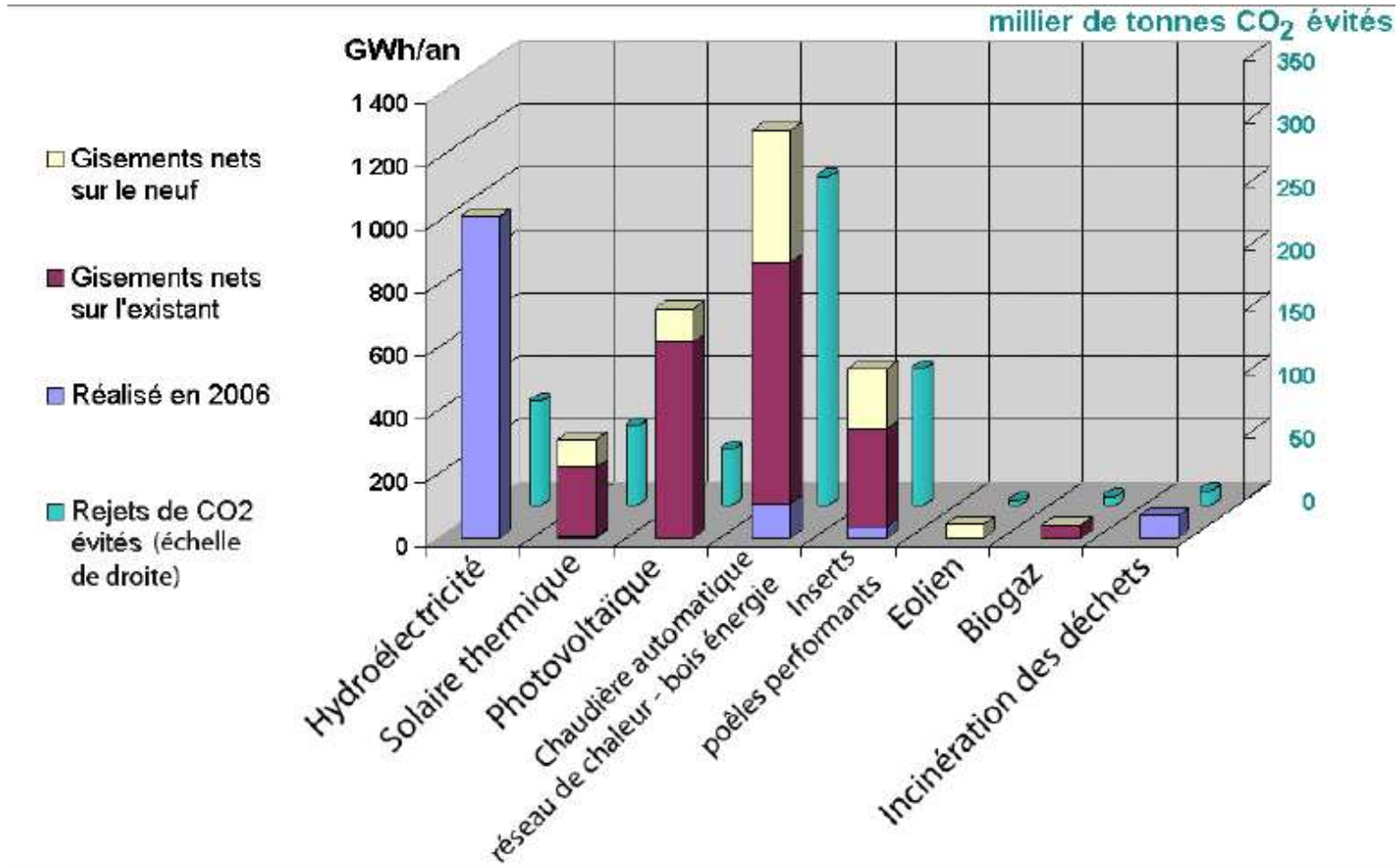
Plusieurs opportunités :

- Les ateliers thématiques du Plan Climat - été 2010 -, dont un **atelier énergie** dans le cadre de l'élaboration du plan d'action
- **Le renouvellement de la DSP chauffage urbain** Lyon Villeurbanne et extension à Bron - échéance reportée à 2013-
- La remise à plat du **Plan Local d'Urbanisme** - 2011 -
- **Contrat local d'engagement contre la Précarité Energétique** (cf.JO 20.07.2010)
- Les sollicitations récurrentes des **grands groupes industriels** (cf. GE, Vinci, Siemens....)
- **La réforme territoriale**, avec une première réunion de la Conférence Départementale de Coopération Intercommunale, le 28 avril 2011 .

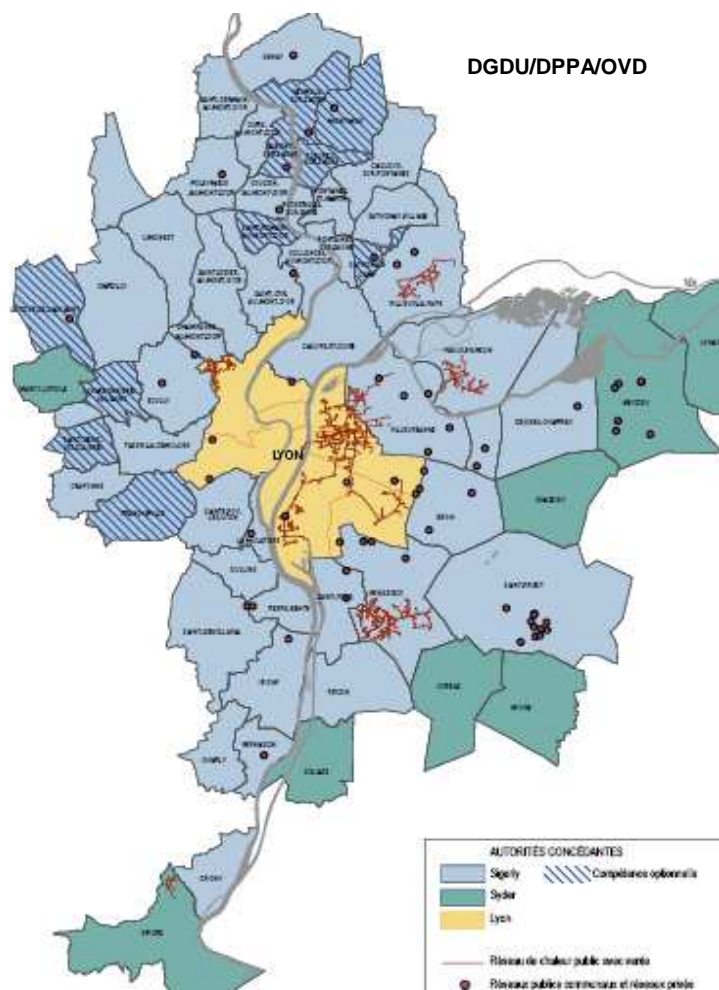
# Les enjeux spécifiques du Grand Lyon

- **Des enjeux de compétitivité économique**
  - Elaboration d'une filière Cleantech sur le territoire élargi du GL
  - Accompagnement des travaux des pôles de compétitivité Cf. Axelera
  - Réduction de la dépendance énergétique et maîtrise du prix des énergies, par :
    - la mixité énergétique
    - la valorisation des EnR( cf. biomasse et énergie solaire)
    - principalement - la TVA à 5,5% des EnR, dont l'énergie fatale
- **Des enjeux environnementaux**
  - Pollution locale de l'air et changement climatique traités dans le Plan Climat,  
notamment au travers des thématiques Transport et Habitat.
- **Des enjeux sociaux** renforcés par l'augmentation de la précarité
  - Secteurs cumulant chômage, pauvreté et mauvaise performance thermique
- **Mais aussi, des enjeux de - structuration du territoire  
- lisibilité**

# Des perspectives liées au potentiel EnR



# Des outils de structuration du territoire: les réseaux de chaleur



- Réponse aux objectifs de **densification** du SCOT
- **Réponse économique et environnementale**
- Sur le territoire GL, 76 réseaux dont **6 réseaux de chaleur publics** avec vente, concernant près de 10% des logements : Lyon/Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx en Velin, Rillieux la Pape, Lyon la Duchère, Givors.
- **Prix fourchette haute** de 53 à 79,54 €HT/MWh en 2009
- 5 réseaux gérés par Dalkia, 1 par Cofely
- 4 affermages et 2 concessions
- **2011-2017** : Renouvellement de contrats de concession : **opportunité**



# Prise en compte des évolutions technologiques: les « smart grids »

- Des bouleversements dans la manière de produire, de distribuer, de consommer l'énergie, liés à de nouvelles fonctionnalités.
- Territoire d'expérimentation des nouveaux compteurs « Linky » 2009- 2010, avant déploiement national 2012- 2016.
- Une technicité s'appuyant sur 3 éléments majeurs :
  - un compteur évolué,
  - un réseau de communication téléphonique,
  - un système informatique.
- Des investissements colossaux mobilisant les géants d'internet, de l'informatique et du secteur des télécoms.
- Quel rôle pour le GL dans un dispositif où le maillage de ces différents réseaux devrait permettre de tisser une toile aux multiples ramifications et renouveler la structuration du territoire?
- Mise en place d'un comité de pilotage « smart grids »



# Lisibilité du Grand Lyon: quel positionnement /divers opérateurs?

Une multitude d'acteurs aux statuts, ressources et périmètres différents

- **Les fournisseurs d'énergie :**

- les grands opérateurs historiques : EDF; GDF

- les nouveaux entrants : Poweo, Direct Energie, Enel, Electrabel, ....

Relations dans le cadre d'achat d'énergie pour notre patrimoine mais aussi de convention d'échanges de données géographiques.(Cf arrêté 29.12.2010)

- **Les gestionnaires de réseaux de chaleur**

- Dalkia ( Veolia+Edf), Cofely ( Gdf Suez), Coriance A2A

Relations dans le cadre de DSP communales éventuelles.

- **Les communes et syndicats d'énergie, autorités concédantes**

Sur notre territoire, 3 acteurs majeurs : **Sigerly, Ville de Lyon** et **Syder**, qui

- négocient et gèrent chacun leur relation avec les grands fournisseurs d'énergie

- sont progressivement confrontés à l'interface informatique / téléphonie.

- **Les associations locales**, centrées sur l'efficacité énergétique et les EnR :

**Rhônealp'Energie Environnement ; l'Agence Locale de l'Energie**, outil du GL; **Hespul**.

# L'articulation entre les acteurs



- Des **contacts limités** du **Grand Lyon** avec les **acteurs privés majeurs**  
Cf. concession d'électricité et de gaz, **mais des évolutions en cours.**
- Un **renforcement progressif des syndicats d'énergie**, depuis 2007, par l'adjonction de compétences optionnelles :
  - enfouissement des réseaux
  - éclairage public
  - chauffage urbainet une réactivité reconnue, **réinterrogé** (cf. réforme territoriale).
- Des **redondances** et des concurrences dans les actions menées, susceptibles d'évoluer



# Synthèse des Enjeux

## Les décisions concernant l'Energie impliquent :

- d'anticiper les évolutions sociologiques, économiques et technologiques en cours,
- de s'appuyer sur des outils qui ont fait leurs preuves(RC) en les adaptant aux attentes des usagers
- de donner une lisibilité à l'action du Grand Lyon en le dotant de nouvelles compétences,
- d'inscrire nos objectifs dans le PLU
- de se doter d'un Schéma Directeur Energétique, cohérent avec le SRAEC.
- de décider la création d'une direction de l'Energie en intégrant les conséquences organisationnelles et financières au niveau de l'institution

## Les prises de compétence envisagées:

- Soutien à la maîtrise de la Demande en Energie
- Soutien aux Energies Renouvelables
- Prise de compétence Réseau de Chaleur
- Autorité Organisatrice de distribution de l'Electricité

# Les prises de compétence en Energie:

## Un intérêt affirmé

Relèvent d'un transfert classique entre communes et communauté urbaine, à la majorité qualifiée

### Soutien à la maîtrise de la demande en énergie

- Compétence obligatoire des communautés urbaines issues de la loi de juillet 1999, cf. article 22 loi POPE 13.07.2005 et art.L 5215 6 20 du CGCT
- Constituerait une première étape d'affirmation du Grand Lyon
- Donnerait une lisibilité aux multiples actions GL déjà réalisées
- Viendrait renforcer le plan d'actions Plan Climat en cours de finalisation.
- Délibération envisagée pour septembre 2011 avec une prise de compétence effective au **1<sup>er</sup> janvier 2012.**

### •Soutien aux Energies Renouvelables

- Soutien direct du GL aux EnR selon thèmes: biomasse, solaire, éolien géothermie?
- Implication dans la constitution et l'organisation de la filière bois?  
achat de forêts, réservation d'emplacement de plateforme de stockage....
- Constitution d'outils spécifiques? SEM, SAS, SPL? ou implication dans le Projet d'Opérateur de Services Energétiques Régional, présenté en avril 2011.
- Intégration à la délibération envisagée en septembre 2011



# Les prises de compétence Energie(suite)

## Réseaux de chaleur

- Concernerait les 6 réseaux de chaleur publics actuels, à partir de critères de taille, de puissance, de desserte
- Intérêts :
  - mise en cohérence des contrats de DSP
  - maîtrise des prix de vente de chaleur, de froid, d'eau chaude sanitaire
  - être un interlocuteur de poids vis à vis des entreprises concessionnaires
  - maîtriser la structuration du territoire et la demande en énergie
  - s'impliquer dans la structuration des filières d'approvisionnement
  - contribuer à améliorer la qualité de l'air.
- Délibération envisagée pour avril 2012 avec une prise de compétence au **1<sup>er</sup> janvier 2013**

# Les prises de compétence(suite)

## Un rôle d'autorité organisatrice de distribution d'électricité, éventuellement de gaz

- Des interrogations et une perspective a priori plus éloignée
- La réforme territoriale: une opportunité

### Intérêts:

- Renforcer la compétence aménagement GL, complexifiée par les prises de compétences optionnelles des syndicats
- Devenir un interlocuteur obligé, - des opérateurs
  - de la Région en charge du SRCAE
- Rationaliser les coûts et les ressources :
  - redevances de concessions,
  - taxe locale d'électricité,
  - participation pour voiries et réseaux

# Modalités actuelles d'organisation

## Référents équipe projet

- **Référents Politiques**

Jacky DARNE VP Ressources et Institution  
Bruno CHARLES VP Prospective Energie  
Lucien BARGE VP Energie  
Gérard CLAISSE VP Concertation  
Michèle PEDRINI VP Gestions Externes

- **Référent Communautaire**

Benoit QUIGNON Directeur Général

- **Référents Techniques**

Nicole	SIBEUD	DG DEP
X	X	DGR
Hervé	RENUCCI	DGR DLB
Bruno	COUDRET	DP
Stéphanie	BURLET	DGR DAJCP
Jean Philippe	HANFF	DGDEI
X	X	DGDU DPPA

- **Référent Hiérarchique**

Jean Louis AZEMA DGDU DPPA SA



# Premières modalités d'organisation

## L'équipe projet

- **Référent** : Claire WANTZ DGDU DPPA SA
- **Equipe Projet Resserrée**, à adapter et élargir en fonction des thèmes
  - Michel LEROUGE DGR
  - Philippe MANSOT DG DEP
  - Caroline PRIEUR DGR DLB
  - Lucie BINETRUY DGR DAJCP
  - Samuel BARRAUD DP
- A laquelle ont été associés **du 8 novembre 2010 au 28 janvier 2011**,  
**4 élèves administrateurs de l'INET**:
  - Aurore DURAIN – Antoine DURAND
  - Alexandre EL BAKIR – Sébastien MICHALSKI





# Modalités de prises de compétence par le Grand Lyon

## La Commission Spéciale Nouvelles Compétences,

- Une instance de consensus politique, à laquelle est présenté mensuellement l'avancement des travaux techniques, financiers et juridiques.
- Attente: Production d'une photographie de la situation financière avec vision rétroactive sur 3 ans .
- Sur le thème réseau de chaleur, nécessité d'une vision prospective

## La Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges

- Composition identique à la Commission Spéciale  
Nécessité de cette double validation avant passage au vote

# La prise de compétence Réseau de Chaleur

Une échéance contraignante: octobre 2013

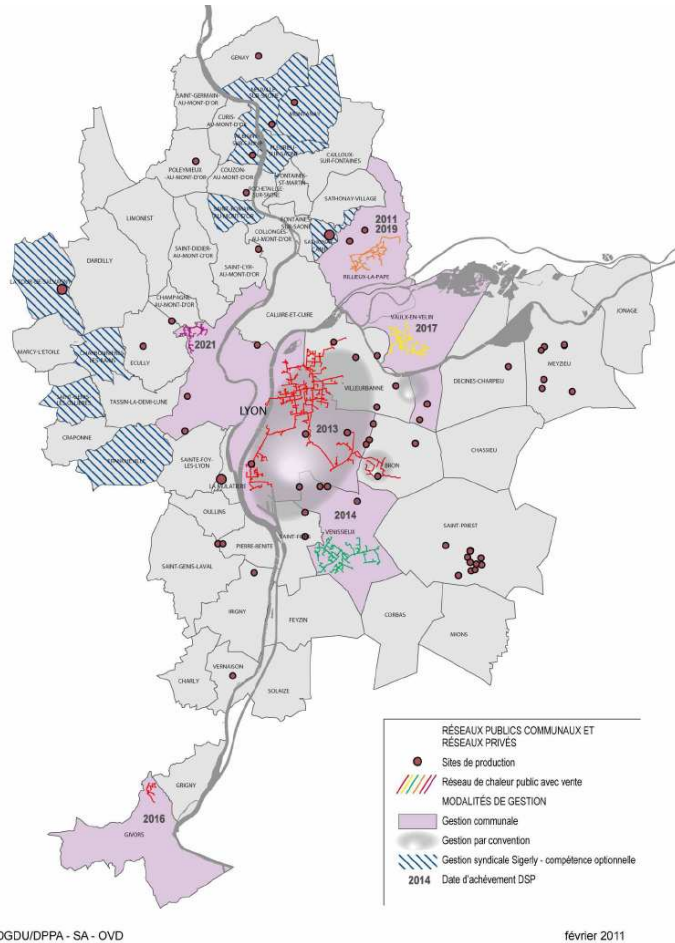
## ENJEUX

- Réduction des émissions: potentiel de plus de 100 000 tonnes de CO2
- Positionnement sur les réseaux de chaleur publics avec vente de chaleur  
critères de sélection à préciser: potentiel, taille, puissance, distance
- Dissociation entre réseaux de chaleur et de froid ?
- Dissociation entre production, transport et distribution de chaleur?
- Compétitivité par rapport aux autres sources d'énergie( fioul, gaz, ...)
- Maîtrise et contrôle des contrats
- Convergence des prix de vente de chaleur

## ELABORATION DE SCENARIOS

- Cohérents avec les autres politiques du GL: Habitat, propreté, transport, patrimoine, développement économique, aménagement et urbanisme
- Combinables avec les autres compétences( MDE, AO)

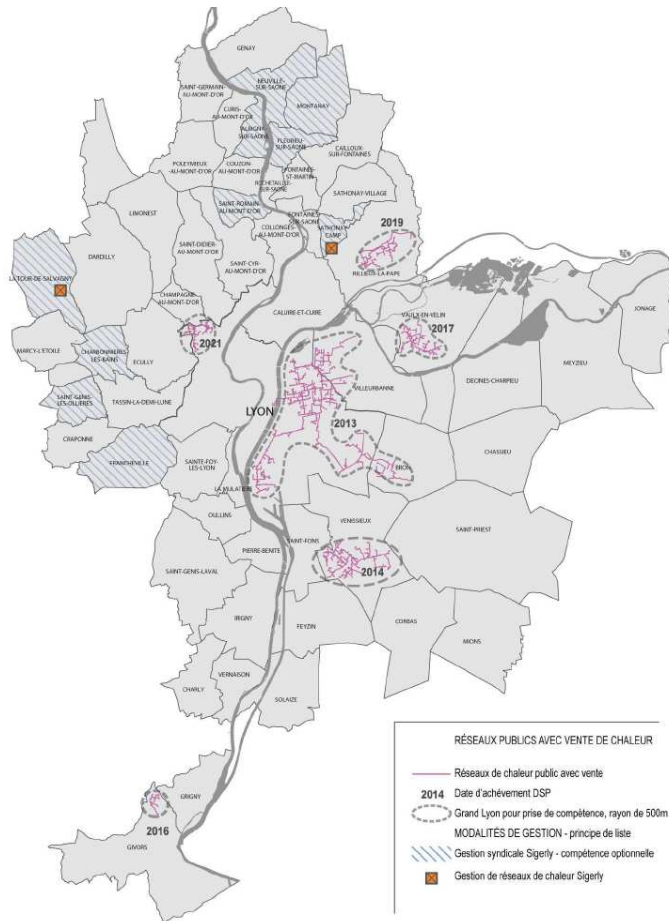
# Scénario 0 : Absence de prise de compétence



- **Simple renouvellement** de la DSP Lyon Villeurbanne, étendue à Bron
- Conventions de gestion sur la base du **volontariat des communes** pour les réseaux existants ou neufs
- Projets biomasse en fonction des propositions des **délégués**
  
- **Intérêt:** Simplicité Juridique et politique , faible risque financier
- **Limites:** Difficulté à atteindre les objectifs du PCET; Faible maîtrise énergétique; Déception de certaines communes et usagers

# Sc. 1: Prise de compétence RC Evolution au fil de l'eau

## Une gestion concentrée des réseaux



DGDU/DPPA - SA - OVD

février 2011

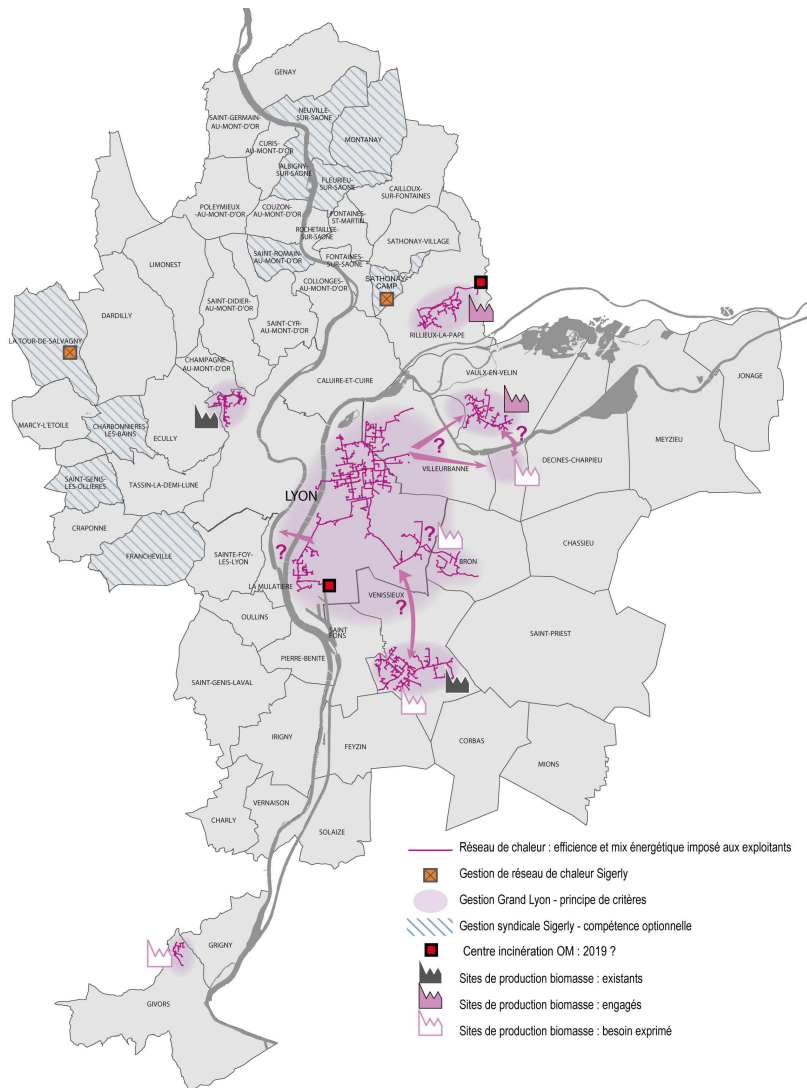
- Transfert des **6 grands réseaux** et substitution aux communes pour la gestion des DSP
- Relance des **contrats à échéance**, optimisation des suivis et prise en compte des attentes CCSPL
- **Stratégie d'extension** des réseaux existants
- **Réflexions** sur la création de **nouveaux réseaux**

Principe de liste

Compétence mobilisée : RC

# Sc.2 Prise de compétence RC élargie et des objectifs progressifs

## Diversification et performance énergétique



DGDU/DPPA - SA - OVD

25 mars 2011

MAI 2011

### Scénario cumulatif: 1+2

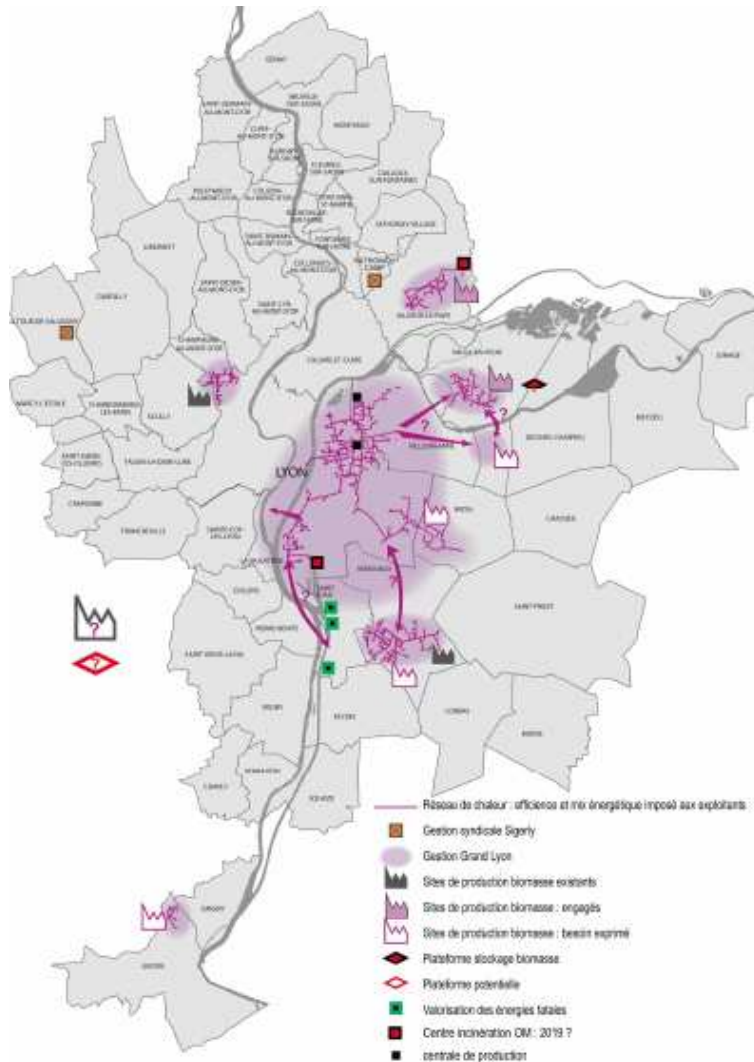
- GL adopte et impose aux futurs délégataires une stratégie d'efficacité et de diversification énergétiques
- Développement d'une certaine capacité de production biomasse
- Incitation à la performance énergétique des logements
- Dispositifs originaux d'association des usagers
- Partenariat avec les organismes de logement social.

### Principe de critères

Compétences mobilisées : MDE, RC

# Sc.3 Prise de compétence élargie et développement d'une stratégie volontariste

Une maîtrise intégrée des équipements et des filières



Scénario cumulatif 1+2+3

- Vers une **convergence des contrats et des prix**
- Vers un **maillage progressif des réseaux**
- Vers des **classements de réseaux (cf. Grenelle)**
- **Démarche proactive EnR:**
  - biomasse et énergies fatales
  - création de structures ou existant
- Actions facilitant la **structuration de la filière biomasse à l'échelle régionale.**
  - plateforme de stockage et de transformation
  - filières professionnelles
- Réflexion sur les **modalités de relance des contrats (Régie, SEM, SPL)**

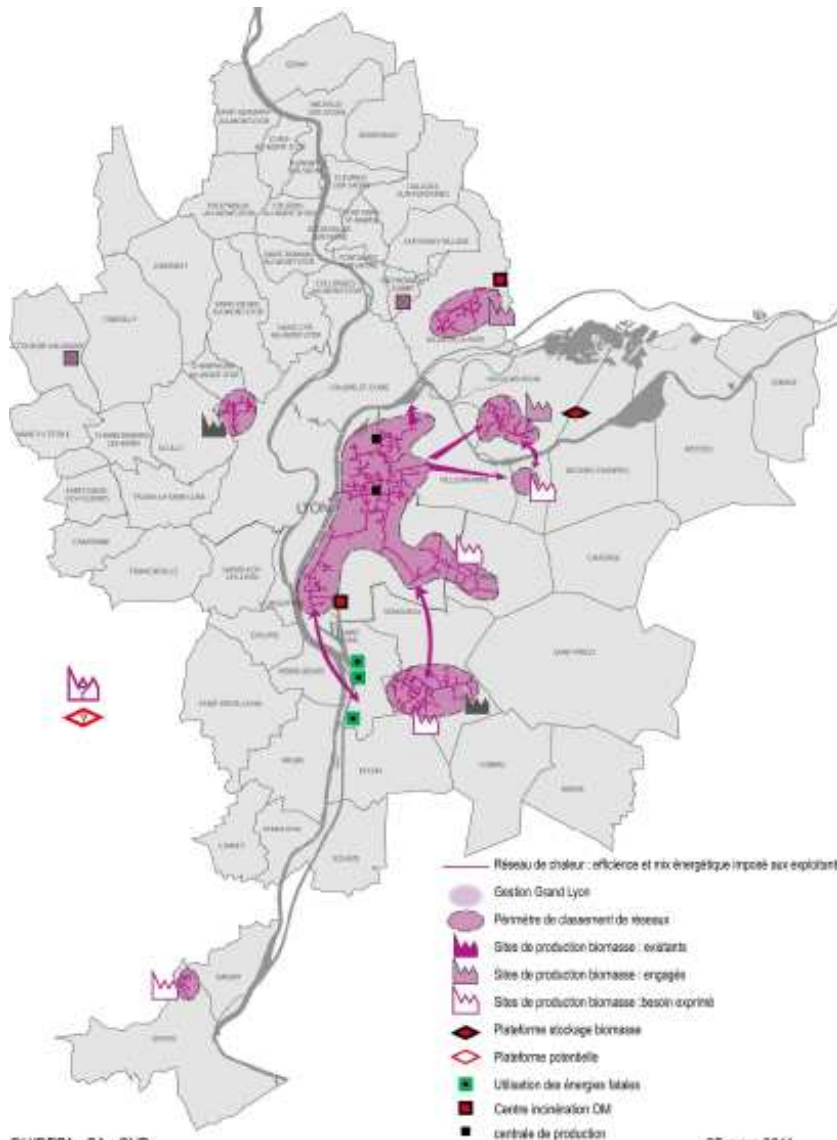
Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur

Principe de critères

Compétences mobilisées : MDE, RC, EnR



## Sc.4 Prise de compétence Energie globale: Autorité organisatrice



DGDU/DPPA/SA/CW

### Scenario cumulatif 1+2+3+4

- GL devient **autorité organisatrice des réseaux de chaleur, d'électricité et éventuellement de gaz** et conduit une politique spécifique en lien avec la demande générale d'énergie

### Schéma Directeur Energétique

Principe de critères

Compétences mobilisées : MDE, RC, EnR, AO

26 MAI 2011

23



## Etat d'avancement

- **Fin mars 2011: Rendu des études techniques, juridiques et financières**  
Etudes rendues possibles grâce à coopération des communes.
- **Avril / mai 2011: Passages en CSNC et CLECT** en vue de:
  - une prise de décision politique en mai 2010
  - une délibération GL en juin 2011 sur 2 compétences : soutien MDE, RC
  - des délibérations attendues des communes à l'automne 2010, pour une prise de compétence au 1er janvier 2011.
- **Mai 2011: Interrogations de communes concernées et de groupes politiques sur :**
  - le projet de développement des réseaux (cf.sdrc)
  - les modalités de gestion de la relation usagers, communes, Grand Lyon (cf. proximité et gouvernance)





## Etat d'avancement (suite)

- Septembre 2010: Délibération GL sur soutien à MDE et ENR, annonçant la réalisation de schémas directeurs réseaux de chaleur
- Automne 2010: Délibération des communes
- 1er Janvier 2011: Prise de compétence « Soutien MDE »
- Avril 2011: Délibération GL sur RC, suivie de celles des communes
- 1er Janvier 2013: Prise de compétence « Réseau de Chaleur »



**Merci de votre Attention**